Nations Unies ECE/MP.WH/WG.1/2013/1–EUDCE/1206123/3.1/WGWH/03

Conseil économique et social

Distr. générale
24 avril 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eaux transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Sixième réunion
Genève, 3 et 4 juillet 2013
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la sixième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 3 juillet 2013, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État d'avancement du processus de ratification.
3. Définition d'objectifs et établissement de rapports au titre du Protocole:
   a) Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports;
   b) Deuxième exercice de présentation des rapports.
4. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention.

* Les participants à des réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (http://www.unece.org/env/water/6th_wgwh_2013.html) et de le retourner au secrétariat de la CEE deux semaines au plus tard avant la réunion (à savoir le 19 juin 2013), par courrier électronique (katri.veldre@unece.org). Avant de se rendre à la réunion, les participants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la CEE: http://www.unece.org/meetings/practical.htm) pour se faire délivrer une plaquette d'identité. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro: +41 22 917 1911.

GE.13-21891 (F) 240513 290513

Merci de recycler

5. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement.

6. Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public.

7. Accès équitable.

8. Mécanisme de facilitation des projets.

9. Promotion du Protocole et activités de sensibilisation.

10. Programme de travail en cours pour 2011-2013.

11. Programme de travail pour 2014-2016, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

12. Préparatifs de la troisième session de la Réunion des Parties.

13. Procédure de contrôle du respect des dispositions.

14. Renforcement des synergies entre les différentes activités au titre du Protocole.

15. Questions diverses.

16. Date et lieu de la septième réunion.

17. Clôture de la réunion.

II. Annotations

1. La sixième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé, constitué en vertu du Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eaux transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), a pour principal objectif de préparer la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole, qui se tiendra à Oslo, du 25 au 27 novembre 2013. En particulier, le Groupe de travail examinera la mise en œuvre des activités prévues dans le programme de travail au titre du Protocole pour 2011-2013 et décidera d'un projet de programme de travail pour 2014-2016 qui sera soumis pour adoption à la Réunion des Parties. Ainsi, au cours des discussions sur chaque question de fond, le Groupe de travail sera invité à examiner les progrès accomplis au cours de l'exercice triennal actuel en tenant compte aussi des futures activités proposées dans le projet de plan de travail pour le prochain exercice triennal au titre de questions de fond semblables.

2. La réunion commencera le mercredi 3 juillet 2013 à 10 heures et s'achèvera le jeudi 4 juillet à 17 heures. Elle se tiendra immédiatement après la neuvième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole[1] qui se tiendra à Genève les 1er et 2 juillet 2013.

3. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, le français et le russe.

4. Toute la documentation se rapportant à la réunion du Groupe de travail pourra être consultée en ligne sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)[2].

[1] On trouvera de plus amples renseignements sur la réunion du Comité d'examen des dispositions à l'adresse: http://www.unece.org/env/water/9th_compliance_committee_2013.html.

[2] http://www.unece.org/env/water/6th_wgwh_2013.html.

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif: mercredi 3 juillet, 10 h 00-10 h 05

5. M. Kjetil Tveitan (Norvège), Président du Groupe de travail de l'eau et de la santé, ouvrira la réunion et souhaitera la bienvenue aux participants. Le Groupe de travail devrait adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. État d'avancement du processus de ratification

Horaire indicatif: mercredi 3 juillet, 10 h 05-10 h 15

6. Au 1er avril 2013, le Protocole sur l'eau et la santé avait été ratifié par les 26 pays suivants: Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse et Ukraine.

7. Les délégations seront invitées à signaler tout fait récent ou prévu concernant la ratification du Protocole dans leur pays. En particulier, les signataires et les autres États qui ne sont pas encore parties au Protocole seront invités à indiquer s'ils pensent devenir Parties d'ici à la troisième session de la Réunion des Parties.

3. Définition d'objectifs et établissement de rapports au titre du Protocole

Horaire indicatif: mercredi 3 juillet, 10 h 15-11 h 30

a) Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports

Document officiel: Principes directeurs pour la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports[3]; programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/4/Add.1-EUR/DHP1003944/4.2/2010/13) (à paraître)[4]; directives et modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/4/Add.2-EUR/DHP1003944/4.2/2010/14) (à paraître)[5]; 2014-2016 (ECE/MP.WH/WG.1/2013/L.1-EUDCE/1206123/3.1/2013/WGWH/04)

Documents d'information: Rapport de la sixième réunion de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports; progrès accomplis et enseignements tirés des travaux relatifs à la définition d'objectifs et à l'établissement de rapports en 2011-2013; rapport de l'atelier sous-régional à l'intention des pays baltes et des pays nordiques

8. Le Président de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports rendra compte des résultats de la sixième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 14 février 2013), en particulier pour ce qui est de l'échange d'informations sur les progrès accomplis dans la définition d'objectifs et leur mise en œuvre, l'établissement de rapports

[3] Publication des Nations Unies, numéro de vente E.10.II.E.12. Consultable à l'adresse http://www.unece.org/env/water/publications/pub.html.

[4] Pour le projet de texte du programme de travail, adopté par la Réunion des Parties à sa deuxième session sans modification importante, voir document ECE/MP.WH/2010/L.5, disponible à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/water/whmop2_documents.html.

[5] Pour le projet de texte des directives et du modèle, adoptés par la Réunion des Parties à sa deuxième session sans modifications importantes, voir le document ECE/MP.WH/2010/L.5, disponible à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/water/whmop2_documents.html.

au titre du Protocole, les difficultés particulières rencontrées par les Parties et les solutions existantes et enseignements à tirer, ainsi que les synergies avec d'autres domaines de travail au titre du Protocole.

9. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations le cas échéant et à rendre compte de l'état d'avancement du processus de définition d'objectifs dans les pays concernés, si des faits nouveaux se sont produits.

10. Un représentant de la Norvège présentera les résultats de l'atelier sous-régional destiné aux pays nordiques et aux pays baltes qui s'est tenu à Oslo les 7 et 8 novembre 2012.

11. Le secrétariat de la CEE informera les délégations des résultats de l'atelier sous-régional axé sur les pays du Caucase, qui se tiendra à Tbilissi les 27 et 28 mai 2013, et exposera les plans établis pour l'organisation du dernier atelier sous-régional prévu dans le programme de travail actuel pour l'Asie centrale.

12. Le Groupe de travail sera par ailleurs informé des faits nouveaux survenus dans le cadre du Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), notamment en ce qui concerne le rapport d'activité pour 2013 et le processus visant à déterminer d'éventuels futurs objectifs et indicateurs concernant l'eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène en rapport avec les objectifs de développement durable pour l'après-2015.

b) Deuxième exercice de présentation de rapports

Documents officiels: *Principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports*; programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/4/Add.1-EUR/DHP1003944/4.2/2010/13) (à paraître); directives et modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/4/Add.2-EUR/DHP1003944/4.2/2010/14) (à paraître)

Document d'information: Rapport de l'atelier sur l'établissement de rapports au titre du Protocole

13. Le Président de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports présentera les conclusions du deuxième atelier sur l'établissement de rapports au titre du Protocole, qui a eu lieu à Genève les 12 et 13 février 2013.

14. Le secrétariat rendra compte de la soumission des rapports récapitulatifs nationaux qui doivent être présentés le 29 avril 2013 au plus tard dans le cadre du deuxième exercice de présentation de rapports, mené conformément à l'article 7 du Protocole; son compte rendu portera notamment sur le respect des délais et le degré d'exhaustivité des rapports, ainsi que leur conformité avec les directives et le modèle pour les rapports récapitulatifs.

15. Le Groupe de travail devrait examiner les conclusions préliminaires de l'analyse des rapports récapitulatifs qui sera établie par le secrétariat avec le concours de consultants, et qui constituera la base du rapport régional sur la mise en œuvre du Protocole devant être soumis à la Réunion des Parties à sa troisième session. Il commentera les informations fournies et donnera des conseils au secrétariat quant à la finalisation des documents.

16. Sur la base des documents présentés par le Président de l'Équipe spéciale, ainsi que des conclusions préliminaires de l'analyse des rapports récapitulatifs, le Groupe de travail sera invité à examiner les activités futures en ce qui concerne la mise en œuvre des articles 6 et 7 du Protocole (voir point 11 de l'ordre du jour).

4. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention

Horaire indicatif: mercredi 3 juillet, 11 h 30-12 h 15

Documents officiels: Policy Guidance on Water-related Disease Surveillance[6]*; Technical guidance on water-related disease surveillance*[7]; programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/4/Add.1-EUR/DHP1003944/4.2/2010/13) (à paraître); projet de programme de travail pour 2014-2016 (ECE/MP.WH/WG.1/2013/L.1-EUDCE/1206123/3.1/2013/WGWH/04)

Documents d'information: Document de présentation de la version actualisée de l'Atlas de l'eau et de la santé; rapport préliminaire de la réunion sur le renforcement de la surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (Bonn, Allemagne, 12 et 13 juin 2013)

17. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des préparatifs de la prochaine réunion de l'Équipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau qui aura lieu à Bonn les 5 et 6 septembre 2013, et examinera les difficultés rencontrées et les activités futures dans ce domaine. Le Groupe de travail décidera s'il faut maintenir l'Équipe spéciale ou si une approche différente, proactive, axée davantage sur les projets et plus rentable, doit être proposée dans le nouveau programme de travail.

18. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe informera le Groupe de travail des résultats d'une réunion sur le renforcement de la surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, qui se tiendra à Bonn (Allemagne) les 12 et 13 juin 2013, ainsi que des activités futures dans ce domaine.

19. Le représentant du Centre collaborateur de l'OMS pour la gestion de l'eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé à l'Université de Bonn présentera la portée et la conception de l'Atlas actualisé. Le Groupe de travail sera invité à contribuer au développement de l'Atlas de l'eau et de la santé et à examiner les moyens qui permettraient d'échanger des informations sur la qualité de l'eau et les maladies liées à l'eau et d'instaurer des liens entre l'Atlas et l'établissement des rapports nationaux au titre du Protocole.

20. Le Groupe de travail sera informé des activités du Bureau de l'OMS pour l'Europe en vue de la réduction des helminthiases, en particulier des faits nouveaux concernant les évaluations nationales des géohelminthiases et la préparation d'un prochain atelier sur la réduction et la prévention des géohelminthiases, qui se tiendra les 16 et 17 septembre 2013 à Bonn.

21. Enfin, le Groupe de travail sera invité à examiner les propositions d'activités futures dans ce domaine de travail pour 2014-2016 (voir point 11).

---

[6] Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, Copenhague, 2011. Consultable à l'adresse: http://www.unece.org/env/water/publications/pub.html.

[7] E. Funari *et al.* (éd.), OMS/Europe; Copenhague, 2011. Consultable à l'adresse: http://www.unece.org/env/water/publications/pub.html.

5. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement[8]

Horaire indicatif: mercredi 3 juillet,12 h 15-13 h 00

Documents officiels: Programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/4/Add.1-EUR/DHP1003944/4.2/2010/13) (à paraître); projet de programme de travail pour 2014-2016 (ECE/MP.WH/WG.1/2013/L.1-EUDCE/1206123/3.1/2013/WGWH/04)

Document d'information: Rapport d'activité sur les travaux relatifs aux petits systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement, et projet de document d'orientation

22. Le Groupe de travail sera informé des travaux menés et des plans futurs concernant les petits systèmes d'approvisionnement en eau, en particulier de l'analyse des résultats d'un questionnaire et de l'élaboration d'un document d'orientation dans ce domaine d'activité.

23. Le Groupe de travail sera informé des plans de convocation d'une réunion des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale sous les auspices communes du Réseau international de systèmes d'approvisionnement en eau des petites communautés de l'OMS et du Protocole relatif à l'eau et à la santé.

24. Le Bureau de l'OMS pour l'Europe informera le Groupe de travail des mesures prises pour continuer d'envisager une coopération possible avec ONU-Habitat dans le domaine des petits systèmes d'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans le cadre du programme de travail pour 2014-2016 au titre du Protocole.

6. Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public

Horaire indicatif: mercredi 3 juillet, 15 h 00-15 h 45

Documents officiels: Programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/4/Add.1-EUR/DHP1003944/4.2/2010/13) (à paraître); projet de programme de travail pour 2014-2016 (ECE/MP.WH/WG.1/2013/L.1-EUDCE/1206123/3.1/2013/WGWH/04)

Document d'information: Projet de directives relatives à la participation du public au titre du Protocole sur l'eau et la santé

25. Les représentants de la Roumanie et de l'organisation non gouvernementale Women in Europe for a Common Future, chefs de file pour cette activité, donneront au Groupe de travail des informations sur les progrès enregistrés dans les domaines de la sensibilisation du public, de l'accès à l'information et de la participation du public dans le cadre du programme de travail au titre du Protocole pour 2011-2013. En particulier, ils présenteront le projet de directives relatives à la participation du public dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé.

26. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur le projet de directives et à décider des prochaines mesures à prendre pour sa finalisation, afin de le soumettre à la Réunion des parties à sa troisième session pour examen et adoption.

[8] En raison de l'absence d'une Partie chef de file et d'un financement spécifique, aucun progrès n'a pu être fait quant à la mise en œuvre des activités concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement face à des phénomènes météorologiques extrêmes et aux effets des changements climatiques dans le programme de travail, ce qui explique que cette autre question intersectorielle du domaine d'activité 3 ne sera pas examinée par le Groupe de travail.

7. Accès équitable

Horaire indicatif: mercredi 3 juillet, 15 h 45-16 h 45

Documents officiels: *Aucun laissé-pour-compte: bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne*[9]; programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/4/Add.1-EUR/DHP1003944/4.2/2010/13) (à paraître); projet de programme de travail pour 2014-2016 (ECE/MP.WH/WG.1/2013/L.1-EUDCE/1206123/3.1/2013/WGWH/04)

Documents d'information: Évaluation de progrès sur la voie de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement: la feuille de notation et son utilisation; résumé des conclusions de l'analyse par quintile pour trois pays d'Europe

27. Un représentant de la France, qui est le pays chef de file pour cette activité, informera le Groupe de travail des résultats de la deuxième réunion du Groupe d'experts sur le suivi des progrès sur la voie de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne au titre du Protocole sur l'eau et la santé, tenue à Paris les 15 et 16 mai 2013. En particulier, le Groupe de travail sera informé de l'élaboration de la feuille de notation visant à évaluer les progrès sur la voie de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement qui sera soumise à la Réunion des Parties à sa troisième session pour adoption.

28. Le Groupe de travail sera également informé des résultats des projets pilotes menés en France, au Portugal et en Ukraine afin d'appliquer et de mettre à l'essai la feuille de notation et les principales conclusions des réunions multipartites nationales tenues au premier trimestre 2013.

29. Le Bureau de l'OMS pour l'Europe informera le secrétariat des progrès accomplis dans l'élaboration du rapport d'analyse par quintile et des principales conclusions de cette étude.

8. Mécanisme de facilitation des projets

Horaire indicatif: mercredi 3 juillet, 16 h 45-17 h 00

Document officiel: Programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/4/Add.1-EUR/DHP1003944/4.2/2010/13) (à paraître)

30. Le Président du Mécanisme de facilitation des projets informera le Groupe de travail des faits nouveaux survenus depuis la cinquième réunion du Groupe de travail. Le Groupe de travail sera invité à commenter les informations fournies et à examiner les réalisations du Mécanisme de facilitation des projets dans le cadre du programme de travail actuel.

31. Sur la base des débats tenus à sa cinquième réunion et à la lumière des discussions relatives au prochain programme de travail au titre du Protocole pour 2014-2016 (voir point 11 de l'ordre du jour), le Groupe de travail examinera les moyens d'aider les Parties et d'autres pays à mettre en œuvre le Protocole au niveau national. Ces discussions engloberont entre autres l'examen d'éventuels partenaires pour cette activité, y compris le rôle possible de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

[9] Publication des Nations Unies, numéro de vente F.12.II.E.5. Consultable à l'adresse: http://www.unece.org/env/water/publications/pub.html.

9. Promotion du Protocole et activités de sensibilisation

Horaire indicatif: mercredi 3 juillet, 17 h 00-17 h 15

Document officiel: Comment mieux promouvoir la Convention et son Protocole sur l'eau et la santé: guide à l'intention des centres de liaison (ECE/MP.WAT/2009/13)

32. Le secrétariat commun donnera au Groupe de travail des informations sur les efforts entrepris pour promouvoir le Protocole et les produits qui lui sont associés. Les participants seront invités à rendre compte des activités de promotion du Protocole menées aux niveaux international, national et local conformément au guide destiné aux centres de liaison, et à procéder à des échanges de vues et de données d'expérience en la matière. En particulier, le Groupe de travail passera en revue les possibilités de promotion associées à l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013).

10. Programme de travail pour 2011-2013

Horaire indicatif: mercredi 3 juillet, 17 h 15-18 h 00

Document officiel: Programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/4/Add.1-EUR/DHP1003944/4.2/2010/13) (à paraître)

Document d'information: Vue d'ensemble des contributions et des dépenses liées au Protocole, et des ressources nécessaires jusqu'à la troisième session de la Réunion des Parties par rapport aux fonds recueillis

33. Sur la base du débat au titre des points précédents de l'ordre du jour, le Groupe de travail examinera les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de travail du Protocole pour 2011-2013 et chargera son président, les présidents des équipes spéciales et les pays chefs de file pour différentes activités, avec le concours du secrétariat commun, de rendre compte à la Réunion des Parties des progrès accomplis à sa troisième session.

34. La Réunion des Parties au Protocole a chargé le Groupe de travail de contrôler la gestion des ressources disponibles au titre du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique et du Fonds de contributions volontaires de l'OMS-Europe. Le Groupe de travail sera informé, sur la base d'un document établi par le secrétariat commun de la situation financière des deux fonds, des contributions reçues, des ressources utilisées et des ressources qui seront nécessaires jusqu'à la troisième session de la Réunion des Parties.

11. Programme de travail pour 2014-2016, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires à sa mise en œuvre

Horaire indicatif: jeudi 4 juillet, 9 h 30-12 h 30 et 14 h 30-15 h 00

Document officiel: Projet de programme de travail pour 2014-2016 (ECE/MP.WH/WG.1/2013/L.1-EUDCE/1206123/3.1/2013/WGWH/04)

35. Le Groupe de travail examinera les futures activités au titre du Protocole, y compris les éventuels pays chefs de file pour ces activités, sur la base d'un projet de programme de travail pour 2014-2016 établi par le bureau et inspiré des résultats de l'atelier stratégique intitulé: «Travaux futurs sur l'eau et la santé dans la région paneuropéenne: s'inspirer des résultats accomplis et recenser les priorités du Protocole sur l'eau et la santé pour

2014-2016» (Genève, 13 et 14 mars 2013), des conclusions d'une enquête sur les besoins prioritaires des Parties, non-Parties et partenaires au Protocole, ainsi que des discussions au titre des points précédents de l'ordre du jour. Lorsqu'il débattra du programme de travail, le Groupe de travail examinera également les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

36. Le Groupe de travail débattra de la future structure institutionnelle au titre du Protocole et du mandat de différents organes subsidiaires destinés à guider la mise en œuvre du futur programme de travail et prendra des décisions à cet égard.

37. Le Président du Groupe de travail informera les participants des efforts entrepris par le Bureau pour recueillir des fonds et élaborer une stratégie afin de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du futur programme de travail. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur les renseignements communiqués et à étudier les moyens d'assurer le niveau de soutien financier nécessaire à la mise en œuvre des futurs programmes de travail au titre du Protocole.

38. Les représentants des Parties, des non-Parties et des organisations internationales et non gouvernementales compétentes, ainsi que d'autres partenaires seront invités à informer la Réunion des Parties de leur intention de contribuer aux activités figurant dans le programme de travail, notamment par le biais de contributions financières et de contributions en nature.

39. Le Groupe de travail décidera des moyens d'établir la version définitive du projet de programme de travail afin de la soumettre à la Réunion des Parties à sa troisième session pour adoption.

12. Préparatifs de la troisième session de la Réunion des Parties

Horaire indicatif: jeudi 4 juillet, 15 h 00-15 h 45

Document d'information: Projet d'ordre du jour et liste de documents pour la troisième session de la Réunion des Parties

40. Un représentant de la Norvège, pays hôte de la troisième session de la Réunion des Parties et le secrétariat commun rendront compte des préparatifs relatifs à l'organisation de la réunion et à l'élaboration du programme général des manifestations.

41. Le Groupe de travail examinera le projet d'ordre du jour établi par le secrétariat commun en consultation avec le Bureau, en particulier le débat de haut niveau et les manifestations parallèles possibles, et il avertira le secrétariat commun et le pays hôte des autres préparatifs, notamment en l'informant des orateurs qui interviendront pendant le débat de haut niveau et des autres participants.

13. Procédure de contrôle du respect des dispositions

Horaire indicatif: jeudi 4 juillet, 15 h 45-16 h 15

Document officiel: Rapport de la huitième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.WH/C.1/2012/2-EUDCE/1206123/3.1/2012/3)

42. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions constitué en vertu du Protocole rendra compte au Groupe de travail des résultats de la neuvième réunion du Comité (Genèvre, 1er et 2 juillet 2013) et de l'état d'avancement du rapport sur la troisième session de la Réunion des Parties.

14. Renforcement des synergies entre les différentes activités au titre du Protocole

Horaire indicatif: jeudi 4 juillet, 16 h 15-16 h 50

Document officiel: Projet de programme de travail pour 2014-2016 (ECE/MP.WH/WG.1/ 2013/L.1-EUDCE/1206123/3.1/2013/WGWH/04)

43. Le Président informera le Groupe de travail des discussions qu'a tenues le Bureau sur les moyens de renforcer les synergies entre les différents domaines de travail au titre du Protocole, en particulier dans le cadre de la préparation du projet de programme de travail au titre du Protocole pour 2014-2016.

44. Le Président informera brièvement le Groupe de travail des résultats de la troisième réunion informelle des présidents des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, organisée à l'initiative du Président de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, afin de débattre des synergies éventuelles.

45. Le Groupe de travail sera invité à faire des observations sur les renseignements qui lui auront été communiqués ainsi qu'à débattre de la manière de renforcer les synergies entre les différentes activités au titre du Protocole.

15. Questions diverses

Horaire indicatif: jeudi 4 juillet, 16 h 50-16 h 55

46. Les représentants qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont invités à en informer le secrétariat commun dans les meilleurs délais.

16. Date et lieu de la septième réunion

Horaire indicatif: jeudi 4 juillet, 16 h 55-17 h 00

47. Le Groupe de travail fixera à titre provisoire la date et le lieu de sa septième réunion.

17. Clôture de la réunion

48. Le Président prononcera la clôture de la réunion le jeudi 4 juillet 2013 à 17 heures.